



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 DECEMBRE 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS

DECISION

Jone QOVU NAILIKO (STADE ROCHELAIS) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Rochelais / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 24 septembre 2016, (J6 TOP 14), Union Bordeaux Bègles / Stade Rochelais du 19 novembre 2016, (J12 TOP 14), Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Rochelais du 23 décembre 2016, (J14 TOP 14), Monsieur Jone QOVU NAILIKO est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la séance (réunion téléphonique). Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Jone QOVU NAILIKO avec le Stade Rochelais, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 1^{er} janvier 2017 inclus. **Monsieur Jone QOVU NAILIKO sera donc requalifié à compter du 2 janvier 2017.**